



ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

---

## REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE

---

(Modèle proposé par l'ONCD)

### Identification de l'établissement

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Site web : ..... Email : .....

Nom du représentant de la personne morale : .....

Siret : ..... Naf :  86.23Z (pratique dentaire)

autre : .....

Activité : .....

Effectif du personnel : .....

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sols) :  Oui

Non

Degré d'accessibilité :

- ERP nouvellement construit (conforme)
- ERP existant conforme
- ERP sous agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)
- ERP sous autorisation de travaux (AT)
- ERP sous dérogation préfectorale



ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

## Présentation des prestations proposées : chirurgie dentaire

En application de l'article L. 4141-1 du code de la santé publique la pratique de l'art dentaire (médecine buccodentaire) comporte la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies congénitales ou acquises, réelles ou supposées, de la bouche, des dents, des maxillaires et des tissus attenants dans le respect des modalités fixées par le code de déontologie de la profession mentionné à l'article L. 4127-1. Le chirurgien-dentiste peut également prescrire tous les actes, produits ou prestations nécessaires à l'exercice de la profession au regard de l'article L. 4141-2 du code de la santé publique.

Chirurgien-dentiste omnipraticien

Si exercice exclusif, précisez :

.....  
.....  
.....

Chirurgien-dentiste spécialiste en chirurgie orale

Chirurgien-dentiste spécialiste en médecine buccodentaire

Chirurgien-dentiste spécialiste en orthopédie dento-faciale

Radiologie dentaire

Conception et fabrication de prothèses



ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

## Degré d'accessibilité

- ERP nouvellement construit (conforme)
  - Attestation d'achèvement des travaux soumis à permis de construire (jointe)
  
- ERP existant conforme
  - Attestation d'accessibilité (jointe)
  
- ERP sous agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)
  - Calendrier de la mise en accessibilité (joint)
  - Bilan à mi-parcours (joint)
  - Attestation d'achèvement (jointe)
  
- ERP sous autorisation de travaux (AT)
  - Notice d'accessibilité (jointe)
  
- ERP sous dérogation préfectorale
  - Dérogation(s) (jointe(s))



ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

## Formation du personnel à l'accueil du public

### DESCRIPTION DES ACTIONS DE FORMATION

Plaquette informative de la DMA (délégation ministérielle à l'accessibilité) intitulée « Bien accueillir les personnes handicapées » :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette\\_imprimable\\_RV\\_bien%20accueillir%20PH.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/plaquette_imprimable_RV_bien%20accueillir%20PH.pdf)

Mise à disposition et prise de connaissance de la plaquette

Réunion(s) de travail

Autre :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



ORDRE NATIONAL  
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

## Modalités de maintenance et d'utilisation des équipements d'accessibilité

(ASCENSEURS, RAMPES AMOVIBLES AUTOMATIQUES, ...)

- Équipements spécifiques au local professionnel
  - Entretien par contrat(s) signé(s) par l'exploitant
  
- Équipements communs à l'immeuble
  - Entretien par contrat(s) signé(s) par la copropriété